



Courrier à la municipalité

Monsieur,

Suite à votre mail du 03 mai 2017, nous prenons acte du rejet par la municipalité des propositions faites par les organisations syndicales pour mettre fin au conflit qui perdure depuis le 18 avril 2017, à savoir :

- la garantie que les animateurs saisonniers ne soient pas rémunérés en deçà du smic ;
- la mise en place d'un moratoire d'un an de la délibération concernant l'écrêtement du régime indemnitaire au-delà du 10ème jour d'arrêt maladie ordinaire. Pour rappel, la proposition visait à laisser le temps de la mise en place des mesures de prévention, d'accompagnement et si nécessaire de contrôle de la maladie au sein de l'administration, ainsi que de leur évaluation. Ce qui, nous l'avons évoqué hier, ne peut se faire en un mois.

Nous rappelons également que ces mesures, dont certaines existent déjà et s'inscrivent dans le cadre organisationnel du fonctionnement de l'administration, n'ont pas été évaluées avant la décision de cette délibération. En tout cas à cette heure, aucun retour précis n'en a été fait, ni dans le cadre des instances paritaires, ni aux organisations syndicales et ce malgré nos différentes alertes.

Nous rappelons enfin que les discussions proposées auraient pu se faire avant que la délibération ne soit votée, aussi bien dans les instances paritaires qu'avec les organisations syndicales, et que toutes les réunions que vous évoquez (14, 18, 19 avril et 03 mai), **n'ont été obtenues que par la mobilisation du personnel.**

Nous restons convaincus (es) que la proposition de moratoire et la réaffirmation du respect du smic restent un compromis qui peut être atteint pour sortir de ce conflit.

**En conséquence l'appel à la mobilisation est maintenu
et la grève reconduite.**

Cordialement,
l'Intersyndicale

Email de la municipalité :

Objet: communication de la municipalité

A la demande du Maire et du premier Maire adjoint, le bureau municipal s'est réuni ce mercredi soir.

Après avoir reçu une information sur les derniers pourparlers qui se sont tenus ce jour et après avoir rappelé les réunions qui se sont tenues en présence du personnel (14; 18; 19 avril et 03 mai), les élus de la majorité ont validé dans le cadre de la fin du mouvement social :

- la nécessité de poursuivre la discussion autour de la problématique de l'absentéisme avec l'ensemble des représentants syndicaux
- le principe d'une suspension volontaire jusqu'au 1er juillet de la délibération sur l'absentéisme
- l'importance d'une explication sur le caractère positif des délibérations sur la rémunération des animateurs occasionnels

C'est pourquoi il vous est proposé de démarrer le plus rapidement nos rencontres qui regrouperaient représentants des syndicats et représentants de la municipalité. De manière régulière, les élus valideront l'avancée des discussions jusqu'à la définition d'un accord global.

Dès réception de votre accord, il vous sera proposé un calendrier de travail.

Cordialement